



COMMUNIQUÉ

L'Assemblée nationale a adopté mercredi 16 janvier la révision du titre XV de la Constitution, préalable indispensable à la ratification du Traité européen de Lisbonne par voie parlementaire comme par voie référendaire.

VICHY - Parmi les 481 députés qui ont pris part au vote, 304 ont voté pour son adoption, 77 ont voté contre et 100 se sont abstenus.

Les 10 députés du groupe des Radicaux de gauche et apparentés au groupe SRC ont voté de la façon suivante :

- pour : 5 : Paul Giacobbi, Annick Girardin, Dominique Orliac, Sylvia Pinel et Jeanny Marc ;
- abstention : 3 : Joël Giraud, Gérard Charasse et Chantal Berthelot
- contre : 1 : Chantal Robin-Rodrigo
- n'a pas pris part au vote : Christiane Taubira

Ce projet de loi constitutionnelle va désormais être examiné par le Sénat les 29 et 30 janvier, avant de faire l'objet d'un vote du Parlement réuni en Congrès à Versailles le lundi 4 février. Puis, si cette révision constitutionnelle est définitivement adoptée, l'Assemblée nationale et le Sénat devront se prononcer sur la ratification du Traité de Lisbonne respectivement les 6 et 7 février. ./.

Pièces jointes :

Diffusion :

18 janvier 2008 - 9:42 - Contact : Christophe Pommeray - t : 06.08.53.10.26